



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 064 /CENI/2023

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique qu'elle a reçu, des Tribunaux de grande instance faisant office des Tribunaux administratifs, les jugements consécutifs aux recours en contestation de la Décision n° 110/CENI/AP/2023 du 05 octobre 2023 portant publication des listes provisoires des candidatures déclarées recevables et irrecevables à l'élection des Conseillers Communaux.

Au total, **292 requêtes** ont été déposées auprès desdits tribunaux. Après traitement, **69** ont été jugées recevables et fondées, **75** recevables mais non fondées et **148** irrecevables.

Par conséquent, la CENI prend acte des jugements sus-évoqués et publie la liste définitive des candidatures à l'élection des Conseillers Communaux par sa Décision n° 120/CENI/AP/2023 du 16 novembre 2023.

Les listes définitives ainsi publiées par voie de presse sont affichées aux Antennes de la CENI du ressort de chaque circonscription électorale et sont disponibles sur le site web : www.ceni.cd

Par ailleurs, la CENI rappelle aux médias, aux candidats indépendants, aux partis et regroupements politiques que conformément au calendrier électoral rendu public le 26 novembre 2022, la **campagne électorale pour les Conseillers Communaux est prévue du 04 au 18 décembre 2023.**

Fait à Kinshasa, le **16 NOV 2023**

Paul MUHINDO MULEMBERI VAHUMAWA
Rapporteur Adjoint